

**Démographie****Le PIB par habitant du Togo dépasse les 1300 dollars en 2025**

En 2025, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant du Togo excède la barre symbolique des 1300 dollars. Une avancée qui illustre à la fois la vigueur de l'activité économique et la précision accrue des données démographiques. En janvier 2026, la Division de la population des Nations unies a publié une mise à jour ...



PAGE 5

**POLITIQUE****ANC/Collecte de fonds****Pourquoi les réactions étonnent-elles Jean-Pierre Fabre ?**

Il y a quelques jours, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) a lancé une collecte de fonds pour relancer ses activités. Cette initiative suscite un débat houleux au sein de l'opinion. Mais, ...

**ECONOMIE****Commerce****La Chine en tête des fournisseurs du Togo au 3ème trimestre 2025**

Un quart des importations togolaises vient d'un seul pays : la Chine. Au troisième trimestre 2025, la Chine inonde le marché national avec 114,8 milliards de FCFA de marchandises. Derrière ces chiffres, une réalité s'impose : le Togo consomme des produits asiatiques. Il s'approvisionne massivement à l'Est et creuse un déficit commercial ...

PAGE 5

**Dynamisme économique****L'industrie togolaise en pleine émergence**

L'industrie joue un rôle déterminant dans le progrès économique du Togo. Elle constitue l'ensemble des opérations de transformation de matières premières en produits matériels à grande échelle ...

PAGE 3

**DERNIERES HEURES****Marché Umoa : le Togo vise 20 milliards FCFA**

Le Togo s'apprête à retourner sur le marché financier régional. Le vendredi 6 mars prochain, il bouclera sa première opération de l'année au sein de l'Umoa. Objectif affiché : mobiliser 20 milliards FCFA.

L'opération porte sur une émission simultanée de « bons et d'obligations assimilables du Trésor (BAT et OAT) ». Deux instruments. Deux horizons. Une même ambition : renforcer la trésorerie de l'État.

Dans le détail, les BAT, d'un nominal de 1 million FCFA, seront émis sur 364 jours, avec des « taux d'intérêt multiples ». Les OAT, d'un nominal de 10.000 FCFA, proposeront des maturités de 3 et 5 ans. Les rendements sont fixés à « 6,15 % et 6,35 % ».

Les ressources collectées serviront au financement du budget, conformément à la stratégie gouvernementale. Pour 2026, Lomé prévoit de lever 463 milliards FCFA sur le marché régional. Cette première sortie donne le ton. Elle teste l'appétit des investisseurs. Et confirme la place croissante du Togo sur l'échiquier financier de l'Union monétaire ouest-africaine.



### Echos des bénéficiaires des produits FNFI

## Agbotsè Afi : du bol de haricots à l'autonomie

**À 58 ans, Agbotsè Afi symbolise la résilience et la détermination des femmes togolaises qui refusent de céder devant les épreuves de la vie. Veuve depuis plusieurs années et mère de cinq enfants, elle a dû apprendre à gérer seule la vie quotidienne. Les défis se sont imposés dès les premiers jours : un foyer à maintenir, des enfants à nourrir, des factures à payer. Un jour, l'un de ses enfants tomba malade, et l'oncle sur lequel elle comptait pour un soutien ne put l'aider. Ce fut un choc, mais aussi un déclencheur. Comme elle le raconte :**

« Ce jour-là, j'ai compris que personne ne le ferait à ma place. Si je voulais que mes enfants mangent et qu'ils aillent à l'école, il fallait que je me relève, quoi qu'il arrive. »

Avec une détermination sans faille, elle décida de se lancer dans le commerce de haricots préparés, accompagnés d'huile et de gari. Elle commença modestement, avec un bol acheté à crédit, qu'elle portait sur sa tête pour vendre dans les ruelles de son quartier. Chaque bol vendu représentait un petit

pas vers l'indépendance, mais le chemin était semé d'embûches. Parfois, le produit manquait, parfois les clients hésitaient, parfois la fatigue semblait plus forte que sa volonté. Pourtant, Afi ne fléchit jamais. Chaque jour, elle parcourait le quartier,

douloreuses, mais je me disais : demain je recommence, parce qu'ils comptent sur moi. » Peu à peu, son activité grandit. Elle parvint à trouver un hangar à Kodjoviakopé, où elle s'installa il y a 15 ans. Cet espace modeste devint

réguliers ? Comment gérer les fluctuations de prix et les besoins constants de la famille ? En 2019, un nouveau souffle arriva grâce au FNFI. Avec le Produit APSEF, Afi reçut deux prêts successifs, 30 000 FCFA puis 40 000 FCFA.

comptait, » dit-elle. « Avec ces fonds, j'ai pu acheter et préparer plus, mieux organiser mon hangar et élargir mes ventes. » Aujourd'hui, malgré le poids de l'âge, son activité génératrice de revenus prospère, ses enfants sont tous autonomes et ont fondé leur propre foyer, et elle continue de travailler avec la même énergie qu'au premier jour. Mais Afi ne s'arrête pas là. Elle réclame encore des montants plus élevés, consciente que chaque franc supplémentaire pourrait transformer son activité et lui permettre d'atteindre une échelle supérieure.

L'histoire d'Agbotsè Afi est celle d'une femme qui, face à la perte, aux épreuves et à la solitude, a su transformer le peu dont elle disposait en réussite durable. Elle illustre qu'avec courage, persévérance et accompagnement adéquat, même les plus modestes moyens peuvent devenir des tremplins vers l'autonomie, et que chaque petite victoire contribue à bâtir un avenir solide pour soi et pour sa famille.



Agbotsè Afi

battant la chaleur et les regards indifférents, avec pour seule boussole la conviction de nourrir ses enfants et de leur offrir une éducation. « Il y avait des jours où je rentrais à la maison épuisée, les jambes lourdes et les épaules

son point d'ancrage, un lieu stable pour développer son commerce et augmenter ses stocks. Mais les défis continuèrent : comment anticiper les périodes creuses ? Comment acheter suffisamment pour faire face aux clients

Des montants modestes, mais qu'elle investit intelligemment dans le stockage et la préparation des haricots. Ce soutien lui permit de sécuriser son activité et de répondre à la demande grandissante de ses clients. « Chaque franc

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Édité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchoso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction : Edy Alley  
Responsable web : Carlos Amevor  
Comité de rédaction : Françoise Da Silva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Luc Biova  
Rachid Zakari  
Responsable administrative, financière et commerciale : AMAH Essognim

Graphiste : Eros Dagoudi  
Imprimerie : Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Cartographie de l'Afrique

# Remédier aux distorsions historiques induites par certaines projections

**La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, lors de sa 39ème session ordinaire tenue les 14 et 15 février 2026 à Addis-Abeba, une décision historique relative à la correction de la carte de l'Afrique dans les représentations cartographiques mondiales, à l'initiative du président du Conseil togolais Faure Gnassingbé.**

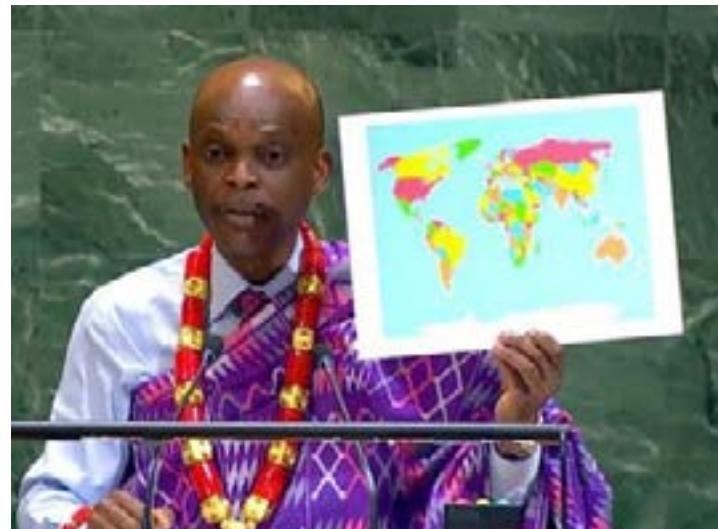
Cette initiative vise à remédier aux distorsions historiques induites par certaines projections cartographiques, notamment la projection dite de Mercator, qui tend à réduire visuellement la superficie réelle du continent africain au profit d'autres régions du monde. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, vision stratégique de l'Union africaine pour une Afrique intégrée, prospère et influente, et s'aligne sur le thème de l'année 2025 de l'Union africaine consacré à la justice réparatrice.

Cette décision marque une étape majeure dans la quête de la justice historique, de la vérité scientifique et de la réaffirmation de

la dignité du continent africain dans l'imaginaire collectif. La Conférence encourage les États membres à promouvoir l'utilisation de projections cartographiques plus équitables et scientifiquement exactes

des représentations fidèles à la réalité géographique du continent. Elle charge par ailleurs la Commission de l'Union africaine et les États membres de mener une réflexion approfondie sur les standards cartographiques

en renforçant la conscience panafricaine des jeunes générations.



Le professeur Robert Dussey tenant une carte de l'Afrique à la tribune des Nations unies (Image d'archives de la diplomatie togolaise)

dans les systèmes éducatifs, les publications officielles et les supports institutionnels. Elle invite également les organisations internationales, les institutions académiques et les éditeurs à adopter

à recommander à l'échelle continentale. L'adoption de cette décision traduit la volonté collective des États membres de l'Union africaine de promouvoir une image de l'Afrique fondée sur la vérité scientifique et la dignité historique, tout

disproportionnées du continent, en particulier la projection Mercator, en tant qu'acte de justice cognitive et de réparations, essentielles à la restauration de la véritable place de l'Afrique dans l'imaginaire mondial. Le Togo réaffirme ainsi son engagement en faveur de la promotion de la dignité, du respect des vérités historiques et de la consolidation de l'unité continentale.

Le Togo se félicite du large consensus dont a bénéficié cette décision historique et exprime sa profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine et, plus particulièrement, au bureau de la vice-présidente de la Commission, aux départements compétents ainsi qu'aux États membres pour leur soutien constant, qui témoigne de la capacité de l'Union africaine à porter des initiatives structurantes, porteuses de sens et d'avenir pour le continent.

**Edem Dadzie**

## ANC/Collecte de fonds

# Pourquoi les réactions étonnent-elles Jean-Pierre Fabre ?

**Il y a quelques jours, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) a lancé une collecte de fonds pour relancer ses activités. Cette initiative suscite un débat houleux au sein de l'opinion. Mais, cela devrait-il étonner les dirigeants de ce parti ?**

Les organisations comme les partis politiques et les associations vivent souvent sur la base des cotisations de leurs membres et sympathisants, de dons, de financements etc... Dans les pays occidentaux que les nôtres prennent pour exemple, la pratique est assez évoluée, et cela est vécu comme normal. Mais qu'en est-il exactement sous nos yeux ?

Des observateurs de la scène politique togolaise ont l'habitude de dire que les caisses des partis politiques se confondent avec les fonds personnels des premiers responsables, notamment le président, qui est souvent le financier principal du parti. Dans ces conditions, il contrôle le parti, et prend des décisions qui s'imposent souvent à tous.

Au Togo, les partis politiques ont un bureau

politique, mais pour être franc, dans la réalité, les membres de ces bureaux ne sont là que pour la forme. Dès que certains veulent contredire le "président-fondateur", c'est l'exclusion

avoir confiance, et mettre leurs ressources au service des partis politiques ? Oui, Jean-Pierre Fabre a raison lorsqu'il défend son initiative en disant : « On appelle les militants, les

pas la culture consistant à mettre ses propres ressources au service de la cause commune, des militants de partis politiques, notamment de l'ANC, ont souvent acheté les t-shirts et autres gadgets que le parti leur vendait par le passé.



Jean-Pierre Fabre (Crédit photo : Togo Breaking News)

ou la scission. C'est la scène à laquelle l'on a assisté durant des décennies, depuis l'avènement du multipartisme.

Dans ces conditions, et s'il n'y a pas une gestion démocratique et transparente permettant le renouvellement de la classe politique, comment des militants qui n'existent que pour de rares occasions de manifestations publiques ou d'élections peuvent-ils

sympathisants, à aider le parti à financer ses actes. Alors, quel est le problème ? Je n'en vois pas ». Mais le président de l'ANC doit se rendre à l'évidence : il y a en effet un sérieux problème...

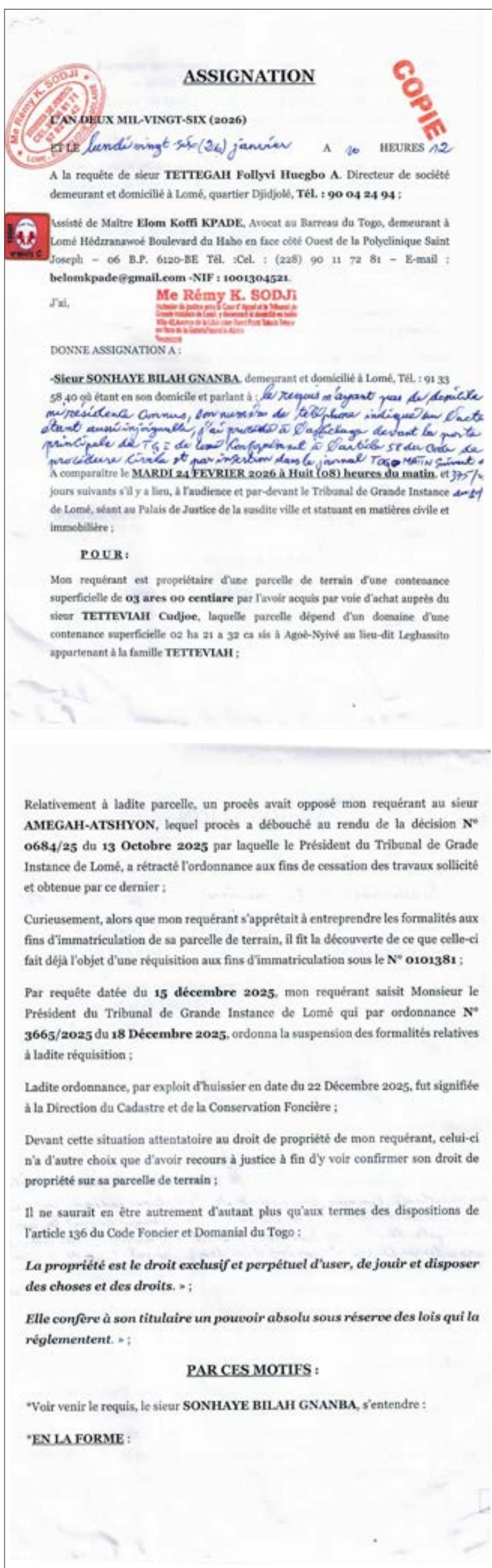
Son initiative est excellente. Mais dans le contexte togolais, les chances que cela prospère sont quasi nulles. Même si les militants des partis politiques n'ont

pas à dire qu'ils ne suivront plus aucun politicien. Malheureusement, ceux qui appellent aujourd'hui la population à contribuer, ont donné l'impression qu'ils luttaient pour des privilégiés.

Au Togo, dans l'imaginaire collectif, l'on fait la politique pour gagner des postes, de l'argent. L'on n'a pas la culture du don, et du don de soi. Alors, si monsieur Fabre veut réussir son pari, il n'a pas d'autres choix que de se mettre d'abord à éduquer la population, notamment ses militants sur la nécessité d'œuvrer pour des causes communes, sans forcément en être bénéficiaires.

Au fait, et paradoxalement, ce changement de paradigme doit commencer par les premiers responsables des partis politiques eux-mêmes. C'est eux qui ont véhiculé cette attitude au sein de l'opinion durant des décennies. Qu'ils passent donc à la déconstruction de cette mentalité.

**TM**



- Déclarer mon requérant recevable en son action pour être faite dans les forme et délai de la loi ;

**\*AU FOND :**

- La dire fondée ;

- Vu les dispositions de l'article 136 du Code Foncier et Dominal du Togo ;

- Voir constater que mon requérant est propriétaire de la parcelle de terrain en cause pour l'avoir régulièrement acquis par voie d'achat auprès de famille TETTEVIAH ;

- Voir dire et juger que la réquisition N° 0101381 introduite au nom du requis porte sur la parcelle de terrain appartenant à mon requérant ;

**\*EN CONSEQUENCE**

- Voir annuler purement et simplement ladite réquisition aux fins d'immatriculation ;

- Voir confirmer le droit de propriété de mon requérant sur sa parcelle de terrain d'une contenance superficielle de 03 ares 00 centiare sise à Agoé-Nyivé au lieu-dit Légbassito ;

- Voir faire défense au requis de troubler mon requérant dans la jouissance paisible de sa parcelle de terrain, ce sous astreinte de FCFA 200.000 par acte de troubles ;

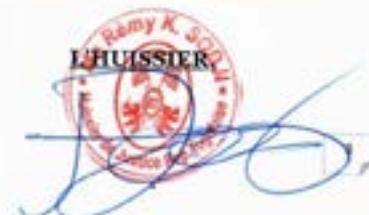
- Voir condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Elom Koffi KPADE, Avocat aux offres de droit ;

- Ouïr prononcer l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

**SOUS TOUTES RESERVES**

**ET POUR QU'IL NE L'IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé copie du présent exploit dont le coût est de : \_\_\_\_\_ francs. /-



périodiques de diffusion nationale et ce conformément à l'article 58 portant Code de Procédure Civile Togolais ;

**C'EST POURQUOI.**

Le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président de bien vouloir prendre une ordonnance à cet effet ;

Qu'il y a urgence

**SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE**

Présentée à Lomé le 02 Février 2026

P. d. :

- PV recherche infructueuse  
- Assignation

Pour l'exposant

Son Conseil



**ORDONNANCE N° 375 2025**

Nous, ADJEDDA Atchou, Président du

Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés suffisamment justifiés ;

Vu les pièces jointes ;

Attendu que la demande de Monsieur TETTEGAH Follyvi Huegbo A., est fondée, qu'il y a lieu d'y faire droit ;

**\*EN CONSEQUENCE,**

Vu l'article 58 du Code de Procédure Civile Togolais ;

## Commerce

**La Chine en tête des fournisseurs du Togo au 3ème trimestre 2025**

**Un quart des importations togolaises vient d'un seul pays : la Chine. Au troisième trimestre 2025, la Chine inonde le marché national avec 114,8 milliards de FCFA de marchandises. Derrière ces chiffres, une réalité s'impose : le Togo consomme des produits asiatiques. Il s'approvisionne massivement à l'Est et creuse un déficit commercial de plus de 255 milliards de FCFA.**

La Chine confirme sa place de partenaire commercial majeur du Togo. Au troisième trimestre 2025, elle s'impose comme le premier fournisseur du pays. Selon les données publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), l'Empire du Milieu

a exporté vers le Togo pour 114,8 milliards de FCFA. Cela représente 25,8 % des importations totales du pays sur la période. En volume, les flux atteignent 158 700 tonnes.

Derrière, l'écart est considérable. La France suit avec 29,6 milliards de FCFA, soit 6,6 % des importations. Puis vient l'Inde avec 27,3 milliards, représentant 6,1 %. Le trio de tête concentre l'essentiel des flux stratégiques.

Le classement se poursuit avec le Nigeria (5,3 %), le Japon (3,9 %), l'Arabie saoudite (3,7 %) et la Malaisie (3,7 %). Au total, les

dix premiers fournisseurs concentrent 64 % des importations du trimestre. Sur l'ensemble du trimestre, les importations togolaises

progression est notable : 10,9 % en valeur et 37,4 % en quantité. La demande intérieure reste dynamique. Mais le solde commercial

domine. Les huiles de pétrole et préparations assimilées représentent 89,9 milliards de FCFA, soit 17,6 % des importations. Les véhicules suivent avec 19,9 milliards, les médicaments, 18 milliards, l'huile de palme raffinée, 16,1 milliards.

Ces flux ne répondent pas uniquement aux besoins domestiques. Ils s'inscrivent dans la vocation régionale du Port autonome de Lomé, hub stratégique du Golfe de Guinée et plateforme de réexportation vers l'Afrique de l'Ouest.

Au final, le Togo apparaît résolument tourné vers l'Asie, notamment la Chine, l'Inde et le Japon.

E. A



Port autonome de Lomé

atteignent 504,9 milliards de FCFA pour un volume de 1,59 million de tonnes. En glissement annuel, la

demeure fragile. Il est déficitaire à 255,8 milliards de FCFA.

Dans le détail, l'énergie

## Togo

**L'industrie et les services tirent la croissance au 3ème trimestre 2025**

**L'économie togolaise reprend de la vigueur. Au 3ème trimestre 2025, l'activité s'est nettement accélérée. En toile de fond : le redressement de l'industrie, la progression du commerce et une hausse marquée des services et de la construction.**

Selon les indicateurs conjoncturels publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), l'économie togolaise a enregistré une nette accélération au troisième trimestre 2025. La tendance se consolide.

L'indice de production industrielle (IPI) a progressé de 11 % sur les dix premiers mois de 2025, après un recul de 4,2 % en 2024 ; un retournement significatif. Les industries extractives et manufacturières affichent chacune une hausse de 7,8 %. La branche énergie avance de 3 %.

L'IPI, rappelle l'Inseed, « mesure l'évolution en volume de la production des entreprises industrielles ». Il neutralise l'effet des prix et dit la production réelle. C'est un thermomètre fiable de l'appareil productif.

Mais la dynamique ne s'arrête pas aux usines. Le commerce suit. L'indice du chiffre d'affaires (ICA) bondit de 19,1 % en glissement annuel au

troisième trimestre. Le commerce de gros grimpe de 21 %. Le détail progresse de 18,4 % et les échanges s'intensifient.

À la différence de l'IPI, l'ICA mesure la valeur des ventes réalisées par les entreprises dans le commerce, les services et la construction. Il intègre volumes et prix, tout en traduisant l'activité marchande dans son ensemble.

Les services marchands non financiers confirment la tendance. Sur les trois premiers trimestres, la santé enregistre une hausse spectaculaire de 44,4 %. Les activités de soutien aux entreprises, notamment sécurité privée, nettoyage industriel, location de matériel, progressent de 34,2 %. Quant aux transports, ils progressent de 10,2 %. La construction n'est pas en reste. Elle affiche +14,8 %. Les investissements, publics comme privés, soutiennent le rythme.

Ces indicateurs entrent dans le calcul du Produit intérieur brut trimestriel. Ils agrègent la valeur ajoutée produite par l'ensemble des branches. Leur progression laisse entrevoir une contribution positive à la croissance pour l'ensemble de l'année 2025.

E. A

## Démographie

**Le PIB par habitant du Togo dépasse les 1300 dollars en 2025**

**En 2025, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant du Togo excède la barre symbolique des 1300 dollars. Une avancée qui illustre à la fois la vigueur de l'activité économique et la précision accrue des données démographiques.**

En janvier 2026, la Division de la population des Nations unies a publié une mise à jour intermédiaire des estimations démographiques du pays, "fondée sur les résultats détaillés du recensement général de 2022". Cette révision corrigeait un écart d'environ 12 % avec les chiffres précédents, en ajustant la population à un niveau légèrement inférieur pour les années 2022 et 2023.

Cette correction a un impact direct sur le calcul du PIB par habitant. En effet, ce ratio se détermine en divisant la richesse nationale produite sur une année par le nombre total d'habitants. Lorsque la base démographique diminue, à production constante, l'indicateur progresse mécaniquement.

Selon les nouvelles estimations, le PIB par habitant s'élevait à 1206,93 dollars en 2023, puis à 1281,04 dollars en 2024. En 2025, la poursuite d'une croissance économique soutenue, estimée à plus de 6 % combinée à un ralentissement progressif de la croissance

démographique, le taux d'accroissement naturel passant de 2,36 % en 2024 à 2,34 % en 2025, a permis au ratio de dépasser le seuil des 1300 dollars.

Le franchissement de ce seuil n'est pas qu'une simple statistique. Le PIB par habitant reste l'un des

affinement des bases statistiques, traduit une avancée significative pour le Togo. Au-delà du chiffre, elle souligne la capacité du pays à générer de la richesse tout en consolidant la fiabilité de ses données économiques et démographiques.

Si la route vers le



Grand marché de Lomé

indicateurs les plus utilisés pour mesurer le niveau moyen de richesse et comparer les performances économiques entre pays. Il est scruté par les institutions financières internationales, les agences de notation et les partenaires techniques, qui s'en servent pour orienter leurs analyses et leurs décisions. Cette double dynamique, amélioration de la production nationale et

développement durable reste semée de défis, cette progression du PIB par habitant constitue un signal encourageant. Elle conforte la visibilité du Togo sur le plan macroéconomique et offre aux décideurs un outil fiable pour planifier l'avenir. Un pas de plus vers une économie plus robuste et mieux quantifiée, où chaque dollar compte dans la mesure de la prospérité nationale.

Eddy Alley

## Dynamisme économique

# L'industrie togolaise en pleine émergence

**L'industrie joue un rôle déterminant dans le progrès économique du Togo. Elle constitue l'ensemble des opérations de transformation de matières premières en produits matériels à grande échelle, soutenant la croissance via la création de valeur ajoutée, l'innovation et l'emploi durable. Encouragé par les réformes gouvernementales, le secteur industriel togolais voit ces dernières années sa production en hausse, insufflant ainsi une nouvelle vitalité à l'économie nationale.**

À Togo, la hausse de la production industrielle devient un indicateur fiable de la transformation structurelle de l'économie

industriel contribue à environ 23 % du PIB du Togo. En plein essor ces dernières années, l'indice de production industrielle

En glissement annuel, la production industrielle enregistre une croissance de 6,2 % au troisième trimestre 2025. Ces hausses reposent sur plusieurs leviers.

Les réformes structurelles engagées qui sécurisent l'investissement privé et modernisent les cadres institutionnels. Parallèlement, les

plan est d'arriver bientôt à 500 000 tonnes, ce qui entraînera de belles retombées sur l'économie nationale, à travers le soutien à la croissance, l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des capacités de financement de l'État.

### Du renouveau dans l'industrie togolaise avec la PIA

Longtemps réduit à l'industrie extractive, le secteur industriel togolais se diversifie et ne cesse de contribuer au développement.

Au-delà de l'extraction minière, le secteur est aujourd'hui soutenu par des industries agroalimentaire, textile et cimentière avec un dynamisme porté par des projets d'investissements, notamment sur la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA).

Cette transformation structurelle, fruit de la volonté des autorités

financière internationale après 2007. Cette nouvelle phase a conduit à la création de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA).

Le développement de cette plateforme marque une nouvelle étape significative, avec le début de ses opérations en janvier 2022 et la formation de jeunes togolais pour intégrer l'industrie textile au sein de la PIA en février 2022. En amont, des efforts sont entrepris pour améliorer le climat des affaires, rénover les infrastructures et promouvoir les exportations à forte intensité de main-d'œuvre. Avec l'objectif de stimuler l'industrialisation et le développement économique du pays en transformant les matières premières localement pour créer des chaînes de valeur intégrées, la PIA joue un rôle important dans l'industrialisation du Togo.



Unité industrielle togolaise de transformation agricole

nationale. Caractérisée par une forte prédominance des activités agricoles et commerciales, l'économie togolaise amorce une dynamique nouvelle, portée par le renforcement du secteur industriel et la volonté de créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire.

La production industrielle recouvre l'ensemble des activités de transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis. Elle concerne aussi bien l'agro-industrie que les industries extractives, les matériaux de construction ou encore les activités manufacturières. Sa progression traduit un environnement économique plus favorable, marqué par l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité accrue du pays pour les investisseurs.

### Le secteur industriel en chiffres

Secteur à fort potentiel de développement, le secteur

a connu une croissance de +10,5 % en 2025.

Aujourd'hui, le secteur industriel est considéré comme l'un des moteurs de l'économie togolaise, aux côtés de l'agriculture (environ 20 % du PIB) et des services.

Au troisième trimestre de l'année 2025, l'activité industrielle a connu une progression de 8,1 % lorsqu'on la compare au trimestre précédent. Cette embellie est occasionnée par les industries extractives et manufacturières, selon un rapport de l'Uemoa en décembre 2025.

La hausse s'appuie sur la reprise des activités extractives, dont la production a bondi de 50,9 % d'un trimestre à l'autre ; l'industrie manufacturière avec sa hausse de 3,5 %; la production agroalimentaire (+ 11,6 %); la transformation des produits pétroliers (+ 5,8 %).

investissements publics dans la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), dans les infrastructures énergétiques, routières et portuaires facilitent l'approvisionnement des unités industrielles et l'écoulement de leur production sur le marché national et vers l'extérieur.

### Dominance de l'agro-industrie

L'agro-industrie porte la bonne dynamique. La transformation locale de produits agricoles tels que le soja, le coton, le karité ou le manioc permet d'accroître les revenus des producteurs, de créer des emplois et de réduire la dépendance aux importations. Cette orientation industrielle contribue à la structuration des filières et à la stabilité des revenus ruraux.

Au terme de la campagne 2024-2025, la production nationale de soja était estimée à un peu plus de 260 000 tonnes. Le

togolaises de promouvoir le développement industriel, ne date pas d'aujourd'hui. Depuis les années 1970, la volonté d'attirer les investissements et de créer un cadre favorable aux activités de transformation pour l'exportation a conduit, en 1977, à la création de la zone franche.

En 1989, une loi est introduite pour réorganiser la zone franche comme un outil de lutte contre le chômage des jeunes et de développement du pays. L'objectif principal est de stimuler le secteur industriel et de promouvoir l'exportation en offrant des avantages fiscaux et des simplifications administratives.

Mais avec les crises politiques, le secteur industriel a connu une zone de turbulence, avant d'amorcer une nouvelle phase de relance dans les années 2010 et 2020. Ceci, suite à la reprise de la coopération et de l'aide

Pour atteindre son objectif, la PIA met un accent sur l'attraction d'investissements, la création d'emplois et la diversification de l'économie, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et du textile.

Désormais et avec la multiplication des unités industrielles, des ressources agricoles du pays comme le coton, le soja, les arachides, les ananas et les mangues sont transformées en produits finis à plus forte valeur ajoutée pour l'exportation.

Contre le chômage, l'objectif de la PIA est clair : générer des milliers d'emplois directs et indirects pour les jeunes et les femmes, en se concentrant sur le développement de compétences via des formations spécialisées.

Depuis son inauguration en juin 2021, la PIA revendique déjà plus de 3000 emplois directs

créés dans plusieurs secteurs stratégiques comme le textile, le soja et le bois. À terme, l'objectif est de porter ce chiffre à

économique par la transformation locale des matières premières. C'est notamment le cas de la PIA, qui bénéficie de l'expertise

au marché, l'aide à la transition vers des industries plus propres, et le soutien à des filières spécifiques. Un ensemble

compétitivité, de favoriser la transformation locale des matières premières et de générer des emplois décents.

traçabilité pour lutter contre la concurrence déloyale.

Dans le but d'accroître la compétitivité des produits industriels togolais, un accent est mis sur la modernisation industrielle. À ce niveau, des investissements sont réalisés pour moderniser les chaînes de valeur et rendre les industries togolaises plus compétitives sur les marchés internationaux.

En amont, des réformes réglementaires et d'amélioration de l'environnement des affaires sont engagées. Ainsi, des efforts sont déployés pour simplifier le cadre réglementaire et améliorer le climat des affaires afin d'attirer davantage d'investissements étrangers.



Le président du Conseil, à l'inauguration de l'industrie textile Star Garment

35 000 emplois directs. À travers son renouveau industriel, le Togo entend impulser une mutation structurelle de l'économie en réduisant sa dépendance vis-à-vis de l'exportation des matières premières brutes. Pour ce faire, un environnement favorable est créé pour attirer des investissements nationaux et étrangers dans les secteurs industriel et logistique. Fort de ces réformes, le nombre d'entreprises n'a de cesse de croître. S'il est difficile d'avancer un chiffre exact, les données de 2018 l'estiment à 1/3 du nombre total d'entreprises créées sur l'année.

de développeurs comme Arise IIP pour la mise en place des industries compétitives.

Cet engagement à diversifier les alliances pour promouvoir le secteur industriel togolais est porté par le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé. En témoigne sa rencontre le 8 octobre 2025 avec Tidiane Boyé, représentant de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) au Togo, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Niger. De leurs échanges, l'organisation onusienne a réitéré son engagement à accompagner le secteur industriel togolais.

d'expertises, qui pourrait être vital pour le Togo.

Au-delà, des alliances du Togo avec d'autres institutions à l'instar de Singapore Cooperation Enterprise, du FIDA et des collaborations avec des

Mais bien qu'en plein essor, le secteur industriel togolais reste confronté à plusieurs difficultés. Elles sont relatives aux coûts de production élevés, à la concurrence déloyale du secteur informel et aux

Dans la foulée, l'authenticité des produits locaux se voit renforcée avec l'instauration du label Made in Togo. Attribué après évaluation par un comité interministériel, il assure



Usine textile Star Garments de la PIA au Togo

### Le partenariat public-privé pour booster l'industrie togolaise

Pour relancer le secteur industriel, l'une des stratégies adoptées par les autorités togolaises est la promotion du Partenariat public-privé (PPP). Grâce à ce partenariat, le secteur industriel togolais n'a de cesse de mobiliser les investissements privés.

À travers cette démarche, des infrastructures stratégiques se modernisent dans les secteurs clés comme l'agriculture et la logistique, et stimulent dans la foulée la croissance

Par cet engagement, le secteur industriel togolais pourrait bénéficier d'un soutien multidimensionnel.

En effet, l'accompagnement de l'Onudi prend en compte le renforcement des capacités nationales et des entreprises industrielles, la promotion du développement durable et de la technologie et la facilitation de la coopération internationale. Son action inclut également l'amélioration de la qualité, la compétitivité, l'accès

secteurs privés comme l'Alliance pour la promotion du port de Lomé (A2PL) permettent également de promouvoir le secteur industriel. Et ceci, à travers des politiques nationales, des projets de zones industrielles et des initiatives de facilitation pour les investisseurs.

La Politique nationale de l'industrie, en élaboration avec le soutien du Tony Blair Institute, ambitionne de son côté de dynamiser la production manufacturière, de créer des pôles de

difficultés d'accès aux marchés régionaux. À ces difficultés s'ajoutent des coupures d'électricité qui parfois affectent les productions.

### Rectifier le tir

Pour relever les défis, plusieurs initiatives sont menées. On citera le soutien à l'agriculture et à l'agro-industrie. Là, le gouvernement met en place des mesures pour améliorer l'offre de matières premières, y compris des subventions et des systèmes de

aux consommateurs l'origine et la qualité des produits. Une plateforme e-commerce dédiée, soutenue par l'OIF, facilite également la vente en ligne sécurisée des produits issus des industries togolaises.

Grâce aux initiatives susmentionnées, l'évolution de la production industrielle du Togo illustre l'ambition d'un pays engagé sur la voie du développement.

**Caleb Akponou**

**COPIE**

**SIGNIFICATION DE REQUETE ET D'ORDONNANCE  
D'INJONCTION DE PAYER N° 281/2025 DU 19 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-six (2026)*  
Et le Lundi, Seize (16) Janvier à 15 heures 21 minutes

A la requête de la Société MORIJA SARL, ayant son siège à Lomé-Adidogomé, représentée par son gérant, Monsieur AMOUZOU Koffi, demeurant et domiciliée au siège de ladite Société, Tél : 22 51 67 00 / 90 05 56 88 ;

Assisté de Maître DJAFALO Kokoum, Avocat au Barreau de Lomé, Prolongement, Bd Jean Paul II, face CHR Lomé Commune, Immeuble 4722, 16 BP 544, Tél : 22 41 12 63 / 92 94 03 03, E-mail : cabinetdjafalofric@yahoo.fr ; Me Kémar B. Kadabidéen Huissier de Justice près la Cour d'Appel et la Tribunal de Grande Instance de Lomé y dénommé 121, rue KAPPOULÉ, Ilocion West, face à la Cour des Comptes. Chambre Chargée de Gestion des Contentieux des Collectivités Territoriales. Tél : 22 51 67 00 56 88.

Signifié et laissé à : Monsieur AGOUDAVI Kokou, (S.A.R) demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *Par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion au journal TOGO MARTIN en notice de l'avertissement N° 039/2026 du 12 février 2026, Conformément à l'article 58 du Code de procédure Civil togolais.*

Copie certifiée conforme d'une requête en date du 14 octobre 2025 et de l'ordonnance d'injonction de payer N° 281/2025 rendue le 19 novembre 2025 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Et de suite, à même requête demeure et élection de domicile, que dessus, j'ai huissier susdit et soussigné fait sommation à Monsieur AGOUDAVI Kokou, d'avoir à payer immédiatement soit au requérant ou à moi huissier, ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance la somme de **Cinq Millions Neuf Cent Quarante-Cinq Mille (5.945.000) francs CFA** augmentée des frais de justice ci-dessous détaillée :

- Crédit Principale .....	5.000.000 F CFA
- Frais de recouvrement (15%) .....	750.000 F CFA
- TVA sur frais de recouvrement (18%) .....	135.000 F CFA
- Coût de sommation .....	30.000 F CFA
- Coût du présent exploit .....	30.000 F CFA
<b>TOTAL PROVISOIRE (sauf erreur ou omission)</b>	<b>5.945.000 F CFA</b>

Soit de faire valoir vos moyens de défense, de former opposition contre ladite ordonnance dans un délai de dix (10) jours suivant la présente signification par acte extrajudiciaire par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, conformément aux dispositions des articles 9, 10, et 11 de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Je lui ai enfin averti qu'il peut prendre connaissance au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé, des documents produits par le requérant à l'appui de sa demande et qu'à défaut d'opposition dans le délai sus indiqué, il ne pourra plus exercer aucun recours et pourra être contraint par toutes les voies de droit, à payer les sommes réclamées.

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

**TEXTES DES ARTICLES 9, 10 ET 11 DE L'ACTE UNIFORME PORTANT ORGANISATION DES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES DE RECOUVREMENT ET DES VOIES D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE L'OHADA.**

**Article 9 :**  
Le recours ordinaire contre l'ordonnance d'injonction de payer est l'opposition. Celle-ci est portée devant la juridiction compétente dont le président ou le juge délégué par lui a rendu l'ordonnance d'injonction de payer.

L'opposition est formée par acte extra-judiciaire.

**Article 10 :**  
L'opposition doit être formée dans les dix jours qui suivent la signification de la décision portant injonction de payer. Le délai est augmenté, éventuellement, des délais de distance.

Toutefois, si le débiteur n'a pas reçu personnellement la signification de l'ordonnance portant injonction de payer, l'opposition est recevable jusqu'à expiration du délai de dix (10) jours suivant le premier acte signifié à personne ou, à défaut, suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponible, en tout ou en partie, les biens du débiteur.

**Article 11 :**  
L'opposant est tenu, à peine de déchéance, et dans le même acte que celui de l'opposition :  

- de signifier son recours à toutes les parties, à l'huissier ou à l'autorité chargée de l'exécution et au greffe de la juridiction ayant rendu l'ordonnance d'injonction de payer ;
- de servir assignation à comparaître devant la juridiction compétente à une date fixe qui ne saurait excéder le délai de trente (30) jours à compter de l'opposition.

**SOUS TOUTES RESERVES**  
**ACE QU'IL N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé tant copie de l'ordonnance susvisée que du présent exploit dont le coût est de **30.000 FCFA**.

*Me KPELOU  
Par Substitution*

**L'HUISSIER**  
Me Kémar B. Kadabidéen  
Huissier de Justice

**EXPÉDITION**

**REQUETE AUX FINS D'INJONCTION DE PAYER**

A

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE LOMÉ**

La Société MORIJA TOGO SARL, ayant son siège à Lomé-Adidogomé, représentée par son Gérant, Monsieur AMOUZOU Koffi, demeurant et domicilié au siège de ladite société, Tél : 22 51 67 00/90 05 56 88 ;

Assisté de Maître DJAFALO Kokoum, Avocat au Barreau de Lomé, Prolongement, Bd Jean Paul II, face CHR Lomé Commune, Immeuble 4722, 16 BP 544, Tél : 22 41 12 63/92 94 03 03, E-mail : cabinetdjafalofric@yahoo.fr ;

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la Société MORIJA TOGO SARL, dont Monsieur AMOUZOU Koffi est le Gérant, a consenti un prêt de cinq millions (5 000 000) francs CFA au sieur AGOUDAVI Kokou, représentant le montant du chèque encaissé, Série : EC N°0001060, de la Banque Of Africa (BOA), reçu contre décharge le 05 juillet 2022 (pièce n°1) ;

Que force est de constater depuis 2022 qu'à ce jour, le sieur AGOUDAVI Kokou n'a payé aucun centime à la requérante ;

Que par exploit d'huissier en date du 29 septembre 2025, le sieur AGOUDAVI Kokou a été sommé de payer ladite somme dans un délai de quarante-huit (48) heures (pièce n°2) ;

Que malgré cette sommation de payer à lui défaillée, le sieur AGOUDAVI Kokou n'a daigné réagir ;

Que toutes les tentatives entreprises par la requérante en vue du recouvrement de sa créance sont demeurées vaines ;

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il vous plaît, Monsieur le Président, en application des articles 1<sup>er</sup> et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA portant procédure simplifiée de recouvrement et voies d'exécution, d'enjoindre au sieur AGOUDAVI Kokou & lui payer la somme totale de cinq millions trente mille (5 030 000) francs CFA ainsi détaillé :

- Montant principal .....	5 000 000 F CFA
- Coût de l'exploit de sommation de payer .....	30.000 F CFA

**1**

**SOIT EN TOTAL** ..... **5 030 000 F CFA**

**SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE**

Lomé, le 14 octobre 2025  
Pour la requérante,  
Le Conseil

*Pièces jointes :  
Pièces numérotées 1 et 2*

**ORDONNANCE N° 281 / 2025**

Nous — **Améyo-Kémar AYATE** — Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;

Attesté que la créance est certaine, liquide et exigible ;

Vu les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et suivants de l'Acte Uniforme OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;

Enjouez au sieur AGOUDAVI Kokou, de payer à la société MORIJA TOGO SARL, représentée par son Gérant, Monsieur AMOUZOU Koffi, la somme totale de cinq millions trente mille (5 030 000) francs CFA, sans préjudice des frais de procédure à venir ;

**SUIVENT LES SIGNATURES**  
DU EXPONENT CERTIFIÉ COMME  
LE 21 NOV. 2025  
LE GREFFIER EN CHEF

**LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE LOMÉ**

*Me Kossi AYATE*

*Me Kémar B. Kadabidéen  
Huissier de Justice*

*Me KPELOU  
Par Substitution*

*Scanné avec CamScanner*

## Indice harmonisé des prix à la consommation

### Recul net de l'inflation au Togo en 2025

D'après l'*Institut national de la statistique et des sciences économiques et démographiques (Inseed)*, l'*Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)*, qui mesure l'évolution du coût de la vie dans le pays, s'est établi à 102,2 en décembre 2025, soit un niveau quasiment stable par rapport à décembre 2024. Ces chiffres traduisent une évolution globalement modérée des prix.

L'inflation annuelle au Togo a nettement reculé en 2025, pour s'établir à 0,4 %, contre 2,9 % l'année précédente, selon les données publiées par l'*Inseed* en début de semaine. Cette relative stabilité

résulte de dynamiques contrastées selon les secteurs. Les dépenses liées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles ont progressé de 9,4 % sur un an.

En revanche, les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées qui représentent une part importante du budget des ménages, ont reculé de 2 % sur la même période.

Sur une base mensuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en décembre par



Les prix des produits alimentaires ont légèrement baissé

rapport à novembre 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des

tarifs dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement (+1,3 %), ainsi que par la progression

des prix des produits alimentaires (+0,4 %).

**La rédaction**

## A la 62e Conférence de Munich sur la sécurité,

### Le ministre Robert Dussey appelle à repenser les modèles de développement

*Robert Dussey, ministre togolais des Affaires étrangères, a représenté le Togo, les 12 et 13 février à la Conférence de Munich sur la sécurité, en Allemagne. Au cœur de son intervention : la nécessité de repenser les modèles de développement face aux chocs sécuritaires, climatiques et économiques qui fragilisent l'équilibre mondial.*

Pour sa 62e édition, la rencontre annuelle de Munich, qui rassemble chefs d'État, diplomates, experts et responsables militaires, s'est tenue dans un contexte marqué par la montée des tensions géopolitiques, la multiplication des crises régionales et les incertitudes économiques persistantes.

Les discussions ont porté sur l'évolution de l'ordre international et la transformation de l'architecture sécuritaire mondiale, dans un environnement de plus en plus fragmenté.

Plaidoyer pour un rééquilibrage mondial Au cours des travaux, le chef de la diplomatie togolaise a défendu un rééquilibrage des mécanismes de



gouvernance financière internationale. Il a notamment insisté sur la nécessité d'une représentation plus équitable des pays africains au sein des instances décisionnelles mondiales.

Robert Dussey a également mis en avant le lien indissociable entre

développement, paix et sécurité, estimant qu'aucune stabilité durable ne peut être garantie sans investissements structurants et inclusifs.

#### De l'assistance à l'investissement

Dans la dynamique impulsée par le président du Conseil,

Faure Gnassingbé, le ministre a appelé à un changement de paradigme. Il s'agit, selon lui, de passer d'une logique d'assistance à une stratégie d'investissement fondée sur le partage des risques avec le secteur privé et sur un rôle renforcé des banques multilatérales de développement.

Des échanges bilatéraux en marge de la conférence En marge des travaux, Robert Dussey a enchaîné les consultations bilatérales. Il s'est entretenu avec son homologue allemand Johann Wadephul, ainsi qu'avec plusieurs responsables européens et sécuritaires, dont le commandant de l'United States Africa Command (AFRICOM).

Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité, de stabilisation régionale, de développement économique et d'action humanitaire.

Présent régulièrement à ce rendez-vous diplomatique majeur, le Togo réaffirme ainsi sa volonté de contribuer aux débats internationaux sur la paix et la sécurité, tout en défendant une approche africaine concertée fondée sur la prévention des conflits et le développement durable.

**Source : 24heureinfo.com**

**En un clic,  
payez votre  
TVM par**




**sur l'application  
OTR TVM**  
Disponible sur Google Play



**OTR**  
OTR TOGO

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)



## Intelligence artificielle

# Quels pourraient être les impacts environnementaux des centres de données ?

*Lorsque l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement s'est réunie en décembre dernier, un sujet clé de discussion a été : l'impact environnemental croissant de l'Intelligence artificielle (IA).*

On fonde de grands espoirs sur l'intelligence artificielle pour aider à faire face à certaines des plus graves urgences environnementales au monde. Entre autres usages, la technologie est déjà utilisée pour cartographier le dragage destructeur du sable et pour mesurer les émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Mais en matière d'environnement, l'essor de l'IA et de ses infrastructures associées comporte aussi un côté négatif, selon un nombre croissant de recherches. Les centres de données en pleine prolifération, qui abritent les serveurs d'IA, produisent des déchets électroniques. Ils consomment de grandes quantités d'eau, une ressource qui se raréfie dans de nombreux endroits. Ils dépendent de minéraux critiques et d'éléments rares, souvent extraits de manière non durable. Et ils utilisent dénormes quantités d'électricité, alimentant les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète.

« Nous ignorons encore beaucoup de choses sur l'impact environnemental de l'IA, mais certaines des données dont nous disposons sont préoccupantes », a déclaré Golestan Radwan, directrice du numérique au Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue). « Nous devons nous assurer que l'effet net de l'IA sur la planète soit positif avant de déployer la technologie à grande échelle », a-t-elle affirmé. L'année dernière, le Pnue a publié une note thématique qui explore l'empreinte environnementale de l'IA et examine comment cette technologie peut être déployée de manière durable. Elle fait suite à un rapport majeur du Pnue, intitulé : Navigating New

Horizons, qui analysait également les promesses et les risques de l'IA.

### Mais qu'est-ce que l'IA ?

L'IA est un terme générique qui désigne un ensemble de technologies capables de traiter des informations et, du moins en apparence, d'imiter la pensée humaine. Des formes rudimentaires d'IA existent depuis les années 1950. Mais la technologie a évolué à un rythme effréné ces dernières années, en partie grâce aux progrès de la puissance de calcul et à l'explosion des données, essentielles pour entraîner des modèles d'IA.

Le grand avantage de l'IA est sa capacité à détecter des schémas dans les données, comme des anomalies et des similarités, et à utiliser les connaissances historiques pour prédire avec précision les résultats futurs. Cela pourrait rendre l'IA inestimable pour surveiller l'environnement et aider les gouvernements, les entreprises et les particuliers à faire des choix plus respectueux de la planète. Elle peut également améliorer l'efficacité.

Le Pnue, par exemple, utilise l'IA pour détecter lorsque des installations pétrolières et gazières émettent du méthane, un gaz à effet de serre qui alimente les changements climatiques. Des avancées comme celles-ci nourrissent l'espoir que l'IA puisse aider le monde à s'attaquer au moins à certains aspects de la triple crise planétaire : changements climatiques, perte de nature et de biodiversité, pollution et déchets.

### En quoi l'IA est-elle problématique pour l'environnement ?

La plupart des déploiements d'IA à grande échelle sont hébergés dans des centres de données, y compris ceux exploités par des fournisseurs de services Cloud. Ces centres de données peuvent avoir un impact considérable sur la planète. L'électronique qu'ils abritent dépend d'une quantité stupéfiante de ressources : fabriquer un

ordinateur de 2 kg nécessite 800 kg de matières premières.

De plus, les micropuces qui alimentent l'IA ont besoin d'éléments de terres rares, souvent extraits de manière destructrice pour l'environnement, a noté Navigating New Horizons. Le second problème est que les centres de données produisent des déchets électroniques, qui contiennent souvent des substances dangereuses, comme le mercure et le plomb.

Troisièmement,

les centres de données utilisent de l'eau lors de leur construction et, une fois opérationnels, pour refroidir les composants électriques.

À l'échelle mondiale,

les infrastructures liées à l'IA pourraient bientôt

données représentent près de 35% de la consommation énergétique du pays en 2026.

Porté en partie par l'explosion de l'IA, le nombre de centres de données est passé à 8 millions, contre 500 000 en 2012, et les experts s'attendent à ce que les exigences de cette technologie envers la planète continuent de croître.

L'on comprend donc relativement bien quels pourraient être les impacts environnementaux des centres de données. Mais il est impossible de prédire comment les applications elles-mêmes, basées sur l'IA, affecteront la planète. Certains experts craignent qu'elles n'aient des conséquences imprévues. Par exemple, le

rares.

« Les gouvernements s'empressent d'élaborer des stratégies nationales sur l'IA, mais ils tiennent rarement compte de l'environnement et de la durabilité. L'absence de garde-fous environnementaux n'est pas moins dangereuse que l'absence d'autres dispositifs de protection liés à l'IA ».

### Comment le monde peut-il limiter les répercussions environnementales de l'IA ?

Dans une nouvelle note d'information, le Pnue formule cinq principales recommandations. Premièrement, les pays peuvent établir des procédures standardisées pour mesurer l'impact environnemental de



Vue partielle de l'intérieur d'un centre de données (Image trouvée en ligne le 17 février 2026)

consommer six fois plus d'eau que le Danemark, un pays de 6 millions d'habitants, selon une estimation. Cela constitue un problème lorsqu'on sait qu'un quart de l'humanité n'a déjà pas accès à une eau propre et à des services d'assainissement.

Enfin, pour alimenter leur électronique complexe, les centres de données qui hébergent la technologie de l'IA ont besoin de beaucoup d'énergie, qui provient encore majoritairement de la combustion de combustibles fossiles, produisant des gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète.

Une requête envoyée à ChatGPT, un assistant virtuel basé sur l'IA, consomme 10 fois plus d'électricité qu'une recherche Google, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Bien que les données mondiales soient limitées, l'agence estime que, dans la plaque tournante technologique qu'est l'Irlande, la montée de l'IA pourrait faire en sorte que les centres de

développement de voitures autonomes alimentées par l'IA pourrait inciter davantage de personnes à conduire plutôt qu'à faire du vélo ou à prendre les transports publics, augmentant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Il existe aussi ce que les experts appellent des effets de second ordre. L'IA pourrait, par exemple, être utilisée pour générer de la désinformation au sujet des changements climatiques, minimisant la menace aux yeux du public.

### Que fait-on pour réduire les impacts environnementaux de l'IA ?

Plus de 190 pays ont adopté une série de recommandations non contraignantes sur l'utilisation éthique de l'IA, qui incluent des dispositions sur l'environnement. De plus, tant l'Union européenne que les États-Unis d'Amérique ont introduit des lois visant à atténuer l'impact environnemental de l'IA. Mais ces politiques restent

l'IA ; pour l'instant, les informations fiables manquent cruellement. Deuxièmement, avec l'appui du Pnue, les gouvernements peuvent élaborer des réglementations obligeant les entreprises à divulguer les conséquences environnementales directes des produits et services basés sur l'IA.

Troisièmement, les entreprises technologiques peuvent rendre les algorithmes d'IA plus efficaces, réduisant ainsi leur demande en énergie, tout en recyclant l'eau et en réutilisant des composants lorsque c'est possible.

Quatrièmement, les pays peuvent encourager les entreprises à rendre leurs centres de données plus écologiques, notamment en utilisant des énergies renouvelables et en compensant leurs émissions de carbone. Enfin, les pays peuvent intégrer leurs politiques liées à l'IA dans leurs réglementations environnementales plus larges.

**Edem Dadzie**

**COPIE**COMMANDEMENT AUX FINS  
DE SAISIE IMMOBILIÈRE

L'an deux mil vingt six

Et le vendredi six Septembre 2023 à 15 heures 10 minutes ;

A la requête de la société ORABANK-TOGO, Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 10.019.110.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Place de l'indépendance, Angle Avenue des Nîmes et Nicolas Grunitzky, 01 BP 325-Lomé 01, Tel 22 21 62 21, Fax 22 21 62 25, immatriculée au RCCM sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite société ;

Pour laquelle domicile est élu à Lomé, Route de Kpalimé, quartier Avénou, Immeuble en face de l'Eglise des Assemblées de Dieu, 04 BP 328 Lomé, Tél. 22 50 01 71, Lomé-TOGO en l'étude de Maître Pascal-Espoir Yawo DUSI, Avocat à la Cour, qui est constitué sur le présent commandement et ses suites et en l'Etude duquel pourront être notifiés les actes, offres et toutes significations relatives à la saisie ;

Agissant en vertu des documents ci-après dont les copies sont délaissées en annexe à celle des présentes :

- la grosse dûment en forme exécutoire de la convention de compte-courant intervenue entre la Banque Togolaise de Développement (BTD) et la société COSEMA SARL les 03 Septembre 2010 et 21 Septembre 2011 ;
- la copie du certificat d'inscription hypothécaire au Titre Foncier N°10.993 RT, Vol LVI, F° 50 délivré le 01 Octobre 2012 par le Conservateur de la Propriété Foncière du Togo ;
- le pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière délivré le 17 Décembre 2025 par la Société ORABANK-TOGO SA à Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de Justice à Lomé ;
- la copie de l'extrait du compte courant N° 58663443001 ouvert au nom la société COSEMA SARL ;
- la copie de la lettre de clôture juridique de compte courant en date du 20 Décembre 2023 ;
- la copie du procès-verbal de recherches infructueuses dressé le 17 Février 2024 par mon ministère ;
- la copie des exploits de notification de lettres en date du 22 Février 2024 de mon ministère ;

- la copie de l'ordonnance à pied de requête N°469/2024 rendue le 22 Février 2024 par le Président du Grande Instance de Lomé ;



Ministère de la Justice  
Huissier de Justice  
ALOU BANASSA KOMLAN  
Huissier de Justice  
151 Avenue Evala (Djidjola),  
BP 325 Lomé 01  
Téléphone : 22 21 62 21  
Fax : 22 21 62 25

#### 1-FAIT COMMANDEMENT A :

**Monsieur Ousama SEGHIR**, Constituant d'hypothèque de la société COSEMA SARL, demeurant à Dakar au Sénégal, représenté par Messieurs KPADONOU D. Bessanah Dieudonné et SAGHIR Esmail Ali, respectivement Gestionnaire et Directeur Commercial et attaché de Direction à la société COSEMA SARL, demeurant et domiciliés tous deux au siège de ladite Société, 03 Avenue Sylvanus OLYMPIA, BP : 12.899, tel 22 22 20 50 Lomé-TOGO, où étant et parlant à : *Le destinataire de l'acte n'ayant ni domicile ni résidence connus au Togo, et n'ayant pas son portable sur le numéro de téléphone indiqué sur l'acte, j'ai procédé à la signification par affichage au Tribunal de Grande Instance de Lomé pour la suite les formalités, comme il sera dit au procès-verbal de signification.*

De, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la signification du présent exploit, payer à moi, huissier de justice, porteur des pièces, ayant charge de percevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance la somme de **65.000.000 F CFA** représentant le montant de l'engagement maximal par lui soumis en sa qualité de caution hypothécaire de la société COSEMA SARL ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai ci-dessus imparti, il y sera contraint par tous les voies et moyens de droit et que le présent commandement pourra être transcrit à la Conservation de la Propriété Foncière et des Domaines pour valoir saisie à partir de sa publication et que cette saisie portera sur les biens ci-après indiqués à savoir :

#### Désignation :

Un immeuble urbain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance superficielle de 09 à 28 ca, sis à Lomé Tokoin Honglondoin, limité au Nord et à l'Ouest par des Rues non dénommées, au Sud par un passage et à l'Est par une réserve administrative, faisant l'objet du titre foncier N° 10.993 RT, Vol LVI, F° 50, y compris toutes les constructions qu'il porte et tous les immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve ;

Lui indiquant enfin que l'expropriation des biens ci-dessus désignés sera poursuivie par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé et que l'adjudication aura lieu en l'Etude de Maître BAMAZE Akilam, Notaire à Lomé, 151 Avenue Evala (Djidjola), sur les poursuites et diligences de Maître Pascal-Espoir Yawo DUSI, Avocat constitué ;

#### 2- AI NOTIFIE A :

**Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière du Grand Lomé**, demeurant et domicilié à Lomé, en ses bureaux, où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit ou d'y inscrire tout droit réel tant que la mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais dès réception du présent exploit, est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié ;

#### SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'ILS N'EN IGNORENT :

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie des pièces susvisées que celle du présent exploit dont le coût est de : **150.000 F CFA** ;



L'HUISSIER

**mixx**

By 

# Sécurisé. Rapide. **Toujours avec vous**

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App  
Mixx Togo



ou tapez le

\*145#



IB Bank Togo  
Banque émettrice